

LES CRITÈRES DE DÉTERMINATION DE
L'AFFILIATION POLITIQUE

Question n° 876—**M. Caouette:**

1. Sur quels critères le directeur général des élections se base-t-il pour indiquer l'affiliation politique dans la liste des candidats destinés aux forces armées?

2. Le directeur général des élections envoie-t-il des instructions aux officiers rapporteurs afin que les dispositions de la loi relatives aux dépenses électorales soient respectées? Et sinon, pour quelles raisons?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):

1. Les critères sur lesquels le directeur général des élections se base pour indiquer l'affiliation politique dans la liste des candidats destinée aux forces armées émanent des meilleurs sources d'information qu'il peut obtenir, selon l'alinéa (3) du paragraphe 16 des Règles électorales concernant les forces canadiennes à l'annexe II de la Loi électorale du Canada.

2. Le paragraphe (1) de l'article 60 de la Loi électorale du Canada prévoit que le gouverneur en conseil peut établir un tarif des honoraires, frais, allocations et dépenses à payer et à allouer aux officiers rapporteurs et autres personnes employées aux élections ou au sujet des élections en vertu de la présente loi. Aussitôt qu'on a décidé de tenir une élection, on envoie des instructions spéciales à tous les officiers rapporteurs concernant les dépenses qu'ils peuvent faire en conformité dudit tarif des honoraires.

LES FAIBLESSES DE L'APPAREIL CF-104

Question n° 890—**L'hon. M. Harkness:**

1. Depuis que l'ARC utilise des avions CF-104, combien de ces appareils se sont écrasés au sol?

2. Parmi les CF-104 qui se sont écrasés, combien y avait-il d'appareils du type opérationnel et combien y avait-il d'appareils d'entraînement?

3. Combien de ces avions ont été récupérés, réparés et de nouveau affectés au service?

4. A-t-on réduit le nombre des CF-104 dans les escadrilles d'opération? Si tel est le cas, combien d'appareils ont été visés par cette réduction?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): 1. 33.

2. Les appareils de l'école d'entraînement sont inter-changeables avec ceux des escadrons, de sorte que tous les avions mentionnés ci-dessus, sauf un, étaient de type opérationnel.

3. Aucun, bien que certaines pièces ou organes aient été récupérés.

4. Non.

[L'hon. M. Winters.]

LES DERNIERS VERSEMENTS RELATIFS AUX
DIVERSES CATÉGORIES DE BLÉ

Question n° 898—**M. Jorgenson:**

Quel était le montant du dernier versement effectué pendant l'année-récolte 1964-1965 pour les catégories de blé suivantes, a) n° 1 Nord, b) n° 2 Nord, c) n° 3 Nord, d) n° 4 Nord, e) blé n° 5, f) blé n° 6, g) blé de provende?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): a) 38.296 cents le boisseau; b) 38.711 cents le boisseau; c) 36.228 cents le boisseau; d) 36.888 cents le boisseau; e) 44.022 cents le boisseau; f) 46.426 cents le boisseau; g) 47.638 cents le boisseau.

LA RÉSERVE STATUTAIRE DES BANQUES À
CHARTRE

Question n° 899—**L'hon. M. Hees:**

1. Les banques à chartre conservent-elles une réserve statutaire de 8 p. 100 des dépôts en dollars canadiens en espèces ou sous forme de dépôts à la Banque du Canada?

2. Quel était le montant global de leurs dépôts pour l'année financière terminée le 31 octobre 1965?

3. La Banque du Canada verse-t-elle aux banques à chartre un intérêt sur ces dépôts et, dans l'affirmative, à quel taux?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): 1. L'article 71(1) et (2) de la Loi sur les banques prescrit cette réserve en numéraire, sous forme d'un dépôt auprès de la Banque du Canada et de billets de la Banque du Canada, détenus par la banque, que chacune des banques à chartre est requise de maintenir. Le pourcentage dont il s'agit, est de huit pour cent.

2. L'ensemble des dépôts des banques à chartre auprès de la Banque du Canada étaient de \$1,018,157,106 au 31 octobre 1965.

3. Non.

L'EXPO '67—PAVILLON DE LA DÉMOGRAPHIE

Question n° 901—**M. Prittie:**

1. Quel est le sujet de l'Exposition 1967?

2. Les étalages de l'Exposition 1967 illustreront-ils le problème démographique?

3. La Fédération canadienne de la planification de la population (actuellement la Fédération canadienne de la planification familiale) ou l'Association montréalaise de la planification familiale ont-elles demandé à ce qu'un espace leur soit réservé à l'Exposition de 1967 afin de présenter un étalage en conformité avec le sujet de l'Exposition?

4. Dans l'affirmative, quelle réponse a été faite, de vive voix ou par écrit, à la Fédération?

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce): 1. «Terre des Hommes», «Man and His World».

2. Il est encore trop tôt pour préciser si les gouvernements étrangers ou les industries canadiennes exposeront le problème démogra-